

J'avoue que je ne m'en lasse pas

Date : 2 août 2020

Je vous invite à savourer ci-dessous toute la finesse d'Olivier Dulucq, récemment promu conseiller municipal remplaçant à Rennes (35)... au travers de son intervention en séance du 8 juillet 2020 à propos de la fixation des rémunérations ou avantages consentis aux élus mandatés dans 3 des 9 SEM, SPL et SPLA dans lesquelles la ville a une participation, juste après s'être fait ramasser sur la question de la fixation des indemnités de mandat et de fonction des élus (34 secondes).

Je reprends mot à mot son intervention :

*« L'ignoble et indigne et incompétent conseiller municipal que je suis avait une question de précision : quand sont évoquées par exemple les bases **ANNUELLES** pour Président de société d'économie mixte : 9.000 euros et les **JETONS** : 97,72 euros... s'agit-il de mensuelles ? d'annuelles ? de mensuelles pour l'un, d'annuelles pour l'autre ? J'aurais voulu avoir cette précision ».*

Et voici la réponse apportée - sans rire - par l'adjoint en charge de ces questions :

*« Pour la rémunération elle est **ANNUELLE** brute, et pour les **JETONS** de présence ils sont liés à la présence effective à chacun des conseils d'administration ».*

Je sais bien que, même le conseiller à la ruralité et aux collectivités locales au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale n'est pas forcé de savoir ce que sont des **JETONS** de présence, ni même qu'**ANNUELLES** n'est pas synonyme de **MENSUELLES**, mais ce serait sympa qu'il fasse à l'avenir un petit effort d'attention avant de poser des questions aussi stupides... histoire d'exister.
;-)

Pour mémoire : Olivier Dulucq et Carole Gandon n'ont pas participé au vote de cette délibération en conseil municipal du 8 juillet en même temps que les 3 autres membres de la liste « Révéler Rennes » ont voté **CONTRE**, tandis qu'au Conseil métropolitain du lendemain 9 juillet les mêmes personnes ont voté **POUR** (non compris naturellement Olivier Dulucq, qui est le seul des 5 conseillers municipaux de « Révéler Rennes » à ne pas en être membre, le pauvre).

Comprenne qui pourra.